



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 20 août 2018, au lieu ordinaire des séances du conseil, au 111, 4^e Avenue à 18 h, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 16 août 2018, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

Audrey Desrochers
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Sont absents :
Daniel Leblanc
André Picard

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-2008-270

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance à 18 h et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 16 août 2018 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents.

2018-2008-271

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 août 2018.

ADOPTÉ

2018-2008-272

**SOUSSIONS POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION
D'UN SKATEPARK POUR L'ESPACE ADO DU PARC DENIS-
LAPORTE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives à la conception et la construction d'un skatepark.

Nom des soumissionnaires	Formule de pointage (Pointage intérimaire + 80) X 10 000 / Prix soumissionné	Pointage
Papillon Skatepark inc.	(95 + 80) X 10 000 / 143 718,75 \$	12,18
Tessier Récréo-Parc Inc.	(70 + 80) X 10 000 / 143 668,99 \$	10,44

Sur proposition de Sylvie Frigon il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Papillon Skatepark inc. au prix de 143,718,75 \$ taxes incluses, laquelle soumission a obtenu le plus haut pointage, tout en étant conforme.

QUE la dépense soit imputée au poste 22-701-50-729.

QUE la subvention provenant du fonds du territoire au montant de 114 587,50 \$ soit appliquée à ce projet.

QUE la balance de 28 646,88 \$ de la dépense soit tirée du poste 03-310-10.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2018-2008-274

2018-2008-275

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES BASES DE DONNÉES ET GESTION D'ACTIFS

Sur proposition Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels pour un projet pilote sur l'optimisation de la gestion des bases de données et gestion d'actifs, le tout tel que présenté dans l'offre P54_APL2 de la firme Parallèle 54 du 13 juillet 2018 préparée par David Beauséjour, ing., pour la somme de 21 700 \$ excluant les taxes.

QUE le mandat soit accordé exclusivement à la condition que la Municipalité obtienne une subvention de 80% de la dépense dans le cadre d'une subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) telle que décrite dans le courriel reçu le 14 août à 11 h 06 de David Beauséjour, ing.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-411-00.

ADOPTÉ

CONTRAT POUR NETTOYAGE DES ÉGOUTS

Sur proposition de Jean Brousseau il est unanimement résolu par les conseillers que le Conseil municipal accorde le mandat à GSMB pour la somme de 9 060,75 \$ excluant les taxes, en 2018;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 02-415-00-521-00.

ADOPTÉ

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-0406-207 AJOUTANT DES COPROPRIÉTAIRES

ATTENDU QUE Gabriel GAGNON FORTIER a déposé une offre d'achat pour le lot 6 026 057, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette ;

ATTENDU QU'UNE résolution 2018-0406-207 a été adoptée ;

ATTENDU QUE Gabriel GAGNON FORTIER et son créancier ont convenu que Robert FORTIER et Johanne GAGNON devraient être copropriétaires d'une partie de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE ladite résolution 2018-0406-207 soit modifiée et que la vente dudit lot soit faite à Gabriel GAGNON FORTIER, Robert FORTIER et Johanne GAGNON.

Toutes les autres conditions de l'offre d'achat demeurent inchangées.

QUE notre maire, Mario LASALLE, ou en son absence, notre maire suppléant, et notre directeur général, Pierre RONDEAU, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente devant Me Jacques RAYMOND, notaire.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 15.


Mario Lasalle, maire
Président d'assemblée


Pierre Rondeau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.